#1519
DÉCEMBRE 2026
snalc.fr

snalc



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES : VOTRE VOIX PÈSE BIEN PLUS QUE VOUS NE LE PENSEZ

UN SYNDICAT ÉTONNANT

QUINZAINE UNIVERSITAIRE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

EN 3 MINUTES, ACTIVEZ VOTRE COMPTE ÉLECTEUR

Votre voix est essentielle, elle garantira notre représentativité pour mieux vous défendre. MERCI !

Le 5 octobre, vous avez dû recevoir à **votre adresse professionnelle** un mail contenant un lien à usage unique (OTL), vous dirigeant vers le Portail élections pour activer votre compte électeur.
Vous pouvez aussi vous rendre directement sur le Portail élections à l'adresse https://bit.ly/portailEP26 et saisir **votre adresse mail professionnelle** comme identifiant.

1) **Choisissez votre mot de passe.**
2) **Choisissez une question-défi** dans une liste déroulante et enregistrez votre réponse : cette étape facilitera plus tard l'obtention d'un nouveau code de vote en cas de perte, oubli ou non réception.

> Identifiant (mail pro) non reconnu ?
Contactez-nous : https://snalc.fr/ep-assistance/

RENDEZ-VOUS DANS VOTRE ENSAP POUR RÉCUPÉRER VOTRE CODE DE VOTE

Les agents qui n'ont pas de compte ENSAP, et d'une manière générale tous les agents qui souhaitent renouveler leur code de vote, pourront récupérer un code de vote par la fonction de « réassort » à partir de l'ouverture du vote le 3 décembre soit par la question-défi, soit par France Connect.



SOMMAIRE QU #1519

4 | Votre voix pèse bien plus que vous ne le pensez
8 | Contrôle continu : et si ça devenait pire ?
8 | Contrôle continu : l'Inspection générale s'engouffre dans la brèche
9 | La dernière roue du carrosse
9 | À Matignon, le parcoursup du combattant
10 | Commémorer le 11 novembre à l'École
10 | EMI : le CLEMI change d'échelle
11 | Manque de reconnaissance des enseignants : l'auto-sabotage de l'Éducation nationale
12 | Personnels de direction : signaler pour protéger, agir pour ne pas subir
12 | Lauréats M2 du CAPEPS : dans le grand bain… sans bouée
13 | Statut de fonctionnaire pour les AESH : belle victoire à l'Assemblée nationale !
13 | Ne l'oubliez pas !

snalc

4, RUE DE TRÉVISE
75009 PARIS

Nous écrire (académies, mensualisés, changements, codes, reçus fiscaux…) : snalc.fr, bouton « CONTACT »

Directeur de la publication et responsable publicité : **Jean-Rémi GIRARD**

Rédacteur en chef : **Marie-Hélène PIQUEMAL**
quinzaine@snalc.fr

Crédit photo couverture : ©istockphoto-Halfpoint

Mis en page et imprimé en France par l'imprimerie **Compédit Beauregard** s.a. (61), labellisée Imprim'Vert, certifiée PEFC

Dépôt légal 4e trimestre 2026
CP 0531 S 05585 – ISSN 0395 – 6725
Mensuel 14 € – Abonnement 1 an 125 €

INFORMATION DU SNALC

MOUVEMENT INTER SECOND DEGRÉ



Consultez le supplément spécial **« mutations INTER »** de la revue du SNALC n° 1518, à télécharger librement sur le site du SNALC : **https://snalc.fr/mouvement-inter-2027/**

Attention : il est impératif de faire calculer et vérifier votre barème au plus tôt par les élus expérimentés du SNALC. Un barème erroné ne pourra plus être corrigé en CAP et compromet définitivement vos chances de muter.

Dès aujourd'hui, demandez la vérification de votre barème et le suivi de votre dossier.
Dès la saisie de vos vœux, adressez le récapitulatif PDF édité sur SIAM, à votre section académique : **https://snalc.fr/contact/#S3**
Remplissez notre formulaire de suivi : **https://snalc.forms.app/inter-2d**



Le président national,
Jean-Rémi GIRARD

UN SYNDICAT ÉTONNANT

Le SNALC est un syndicat étonnant.

Officiellement représentatif, il ne reçoit d'ordre de personne et fixe sa politique et ses revendications uniquement en partant des remontées du terrain. Sa liberté de parole et de ton est reconnue par tous. Son indépendance – y compris vis-à-vis des partis politiques – est également l'une de ses grandes forces, et il est là pour défendre les intérêts des personnels, sans jouer les directeurs de conscience à l'égard de ses adhérents.

Il joue son rôle en posant des préavis de grève pour couvrir les collègues, mais vous laisse vous déterminer sans vous forcer la main. C'est encore le cas avec le mouvement lycéen. Certes, ce dernier remonte des revendications que le SNALC porte de longue date puisqu'il est proche du terrain – sur le bâti scolaire, sur les réformes Blanquer, sur les suppressions de postes qui ont conduit à l'assèchement du vivier de TZR. Le SNALC a d'ailleurs défendu les TZR dans tous les médias face à la petite musique que l'on commençait à entendre, alors que, vous le savez, être TZR est tout sauf une sinécure. Mais ce mouvement a aussi été l'occasion de plus de 250 agressions de personnels de l'Éducation nationale. Or, la priorité du SNALC, c'est la protection des personnels, et nous n'agirons jamais en prenant le risque de mettre la sécurité de nos collègues en péril.

Aujourd'hui, le SNALC a besoin de vous pour continuer son action. Du 3 au 10 décembre, les élections professionnelles vont permettre de déterminer la représentativité des syndicats au ministère de l'Éducation nationale comme à celui de l'enseignement supérieur pour les quatre années à venir. Si le vote électronique peut sembler complexe, il demande en fait très peu de temps dans l'immense majorité des cas, et ce n'est pas plus difficile que de créer un compte sur un quelconque site internet.

C'est pourquoi je m'adresse à vous afin que vous nous consacriez quelques minutes en créant votre espace électeur, et en vérifiant que tout est prêt pour le jour J. Ces quelques minutes, c'est ce qui nous permettra de continuer à passer parfois de nombreuses heures à votre service. Chaque voix est importante : ne laissez donc pas les autres décider de vos représentants à votre place. N'hésitez pas également à échanger avec vos collègues sur le SNALC, ses positions claires sur le rattrapage salarial qui nous est dû, sa défense des disciplines et de la qualité de l'enseignement, ses remontées sur les dysfonctionnements d'une école inclusive au rabais, son aspect humain, son positionnement sans faille sur la santé et les conditions de travail des collègues, son dispositif mobi-SNALC, son engagement pour les personnels en situation de handicap, sa défense des statuts de la fonction publique et sa volonté d'en créer de nouveaux pour les AESH et pour les AED.

En tant que président du SNALC, je m'engage, au nom de mon syndicat, à me battre avec acharnement et intégrité pour vos conditions matérielles et morales afin que vous obteniez, enfin, un meilleur traitement.



© Salauddinpatwary79

VOTRE VOIX PÈSE **BIEN PLUS QUE VOUS NE LE PENSEZ**

Par **Marie-Hélène PIQUEMAL,** vice-présidente du SNALC

Les élections professionnelles ne sont pas un sondage. Ce sont des élections de pouvoir. Elles détermineront qui sera autour de la table pendant les 4 prochaines années lorsque l'administration décidera de vos conditions de travail et de protection, de vos règles de carrière, de mutation, de promotion, des moyens attribués aux services et aux établissements — ou de leur disparition.

Alors posons la question franchement : qui parlera pour vous quand vous ne serez pas dans la pièce ? **Qui vous défendra si vous ne votez pas ?**

S'abstenir, refuser ou simplement oublier de voter, c'est accepter que d'autres choisissent à votre place, accepter que votre voix compte moins, que vos problèmes restent au bas de la pile et que l'administration avance, parfois avec d'autres organisations à l'opposé de vos idées, sans véritable contradiction.

En votant, vous refusez d'être un simple exécutant à qui l'on demande toujours plus, avec toujours moins : moins de salaire réel, moins de reconnaissance, moins de moyens, moins de temps, moins de sens.

Voter pour le SNALC, c'est choisir un syndicat qui ne tergiverse pas, ne recule pas, ne compose pas avec l'inacceptable et ne fait jamais passer ses intérêts avant ceux des collègues. Quand une réforme dégrade les conditions de travail, le SNALC le dit. Quand une mesure méprise les personnels, le SNALC la combat. Quand un collègue est abandonné face à l'administration, le SNALC agit. **Le SNALC ne joue pas sa place : il défend la vôtre.**

Vous n'avez pas besoin d'un syndicat qui parle à votre place. Vous avez besoin d'un syndicat qui porte vos dossiers, connaît vos droits et tient tête quand il le faut.

Le SNALC est indépendant. Il ne calque pas sa feuille de route sur celle d'un parti ou d'une idéologie. Il ne vous dicte pas ce que vous devez penser. Votre conscience vous appartient. Votre syndicat, conformément à ses statuts, s'occupe exclusivement de votre métier, de votre rémunération, de votre carrière et de votre protection. **Le SNALC ne dépend de personne, sauf de vous. Dès lors, le SNALC ne peut compter que sur vous.**

En décembre 2026, **ne laissez personne décider à votre place. Votre avenir professionnel ne se décide pas sans vous.** Faites entendre votre voix, renforcez le poids de votre syndicat. Davantage d'élus pour vous défendre. Davantage de force pour exiger des réponses, contester les injustices et empêcher que tout se décide sans vous ou, pire, contre vous.

LE SNALC NE PEUT COMPTER QUE SUR VOUS !

1 | En 3 minutes, activez dès aujourd'hui votre compte électeur.

2 | Récupérez votre code de vote sur l'ENSAP.

3 | Du 3 au 10 décembre (17 h), votez et faites voter SNALC.

Chaque voix compte. Surtout la vôtre.

snalc

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTÉRIEL ÉDUCATION NATIONALE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 3-10 DÉCEMBRE 2026

1 OBTENIR LE RATTRAPAGE SALARIAL QUI NOUS EST DÛ

Les professeurs accusent un retard de près de 1 000 € par mois par rapport aux autres catégories A de la fonction publique. Les AESH sont payés sous le seuil de pauvreté. Tous nos métiers sont dévalorisés par leur faible rémunération au regard de nos compétences et de notre niveau d'étude.
Le SNALC a fait depuis longtemps de la rémunération sa priorité numéro 1. Il a à l'époque signé l'accord créant l'ISAE et a toujours porté un rattrapage salarial pour tous, quels que soient l'âge ou l'ancienneté, y compris par les primes fixes. Il s'est opposé au pacte, miroir aux alouettes. Nous continuerons le combat salarial.

2 REVOIR L'ÉCOLE INCLUSIVE ET CRÉER UN STATUT POUR LES AESH ET POUR LES AED

Les personnels font face à des situations d'injonctions contradictoires et parfois de grande souffrance face à une école inclusive au rabais, qui vend des mirages aux familles et crée des tensions d'une grande violence.
Le SNALC a la capacité d'échanger avec la représentation nationale et les associations de parents, et de porter la voix des personnels, jusqu'à présent 5e roue du carrosse.
Par ailleurs, le SNALC défend la création d'un statut de catégorie B, indispensable dans la fonction publique, distinct pour les AESH et pour les AED, sans mélanger les deux métiers.

3 EXIGER UNE GESTION HUMAINE ET HUMANISTE DES PERSONNELS

Santé au travail, prise en compte des recommandations RQTH, blocage du mouvement, mise en concurrence des titulaires et des contractuels : la gestion des ressources humaines du ministère n'est pas à la hauteur du premier employeur de France.
Le SNALC apporte des propositions concrètes pour fluidifier, prendre en compte les secondes carrières, ne pas maltraiter les personnels connaissant des fragilités.
Le SNALC est un syndicat avant tout humaniste.

4 GARANTIR L'AUTORITÉ DE L'ÉCOLE DANS UN CADRE LAÏQUE ET PROTÉGER SES AGENTS

Les professeurs et les autres personnels doivent être protégés par l'État afin de mener à bien cette mission essentielle pour notre République. La protection fonctionnelle doit devenir automatique et protéger réellement.
Le cadre laïque doit être respecté pour le bien de tous.
Les parents doivent rester à leur place : celle d'éducateurs de leurs enfants, et non de supérieurs hiérarchiques des collègues.

5 RECENTRER L'ÉCOLE SUR LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET LA CONFIANCE AUX PROFESSEURS

L'École est fondée sur la transmission de savoirs établis scientifiquement, ce qui doit mieux se refléter dans ses programmes.
Le SNALC défend un enseignement de qualité, fondé sur les disciplines, permettant à chaque élève de progresser à son rythme.
La réussite de tous suppose avant tout de faire confiance à l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale et de respecter pleinement la liberté pédagogique des professeurs.

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT



COMMENT ACTIVER VOTRE COMPTE ÉLECTEUR ?

ÉTAPE 1

ACCÉDEZ À VOTRE MESSAGERIE PROFESSIONNELLE

- Un e-mail vous a été envoyé par la solution de vote (Voxaly) vers 17 h le 5 octobre. Dans ce message, cliquez sur le lien bleu sécurisé « Accédez au site de vote de vos élections professionnelles 2026 ». Pensez à vérifier aussi dans vos spams.

- **Solution alternative en l'absence de mail reçu :** vous pouvez vous rendre directement sur le portail élections et saisir votre adresse mail professionnelle, à cette adresse : **https://electionspro2026.education-superieur-recherche-jeunesse-sports.gouv.fr/portail/identification-portail-electeur**

Un mail est alors envoyé à votre adresse professionnelle. Il contient un lien à usage unique valable 30 minutes. Cliquez sur ce lien afin d'être redirigé automatiquement vers le portail.

ÉTAPE 2

CRÉEZ VOTRE MOT DE PASSE ÉLECTEUR

- Si vous êtes passé par le mail du 5 octobre, vous serez directement invité à choisir un mot de passe électeur.

- Si vous vous êtes rendu directement sur le portail élections (solution alternative), alors vous serez invité à créer votre mot de passe seulement après avoir cliqué sur le lien envoyé automatiquement à votre adresse mail.

– Le mot de passe doit comporter entre 12 et 50 caractères, avec au moins 1 majuscule, 1 minuscule, 1 chiffre, 1 caractère spécial (par exemple : *Carabistouille*78*).
– Vous devez le saisir deux fois afin de vérifier l'absence d'erreur de frappe.

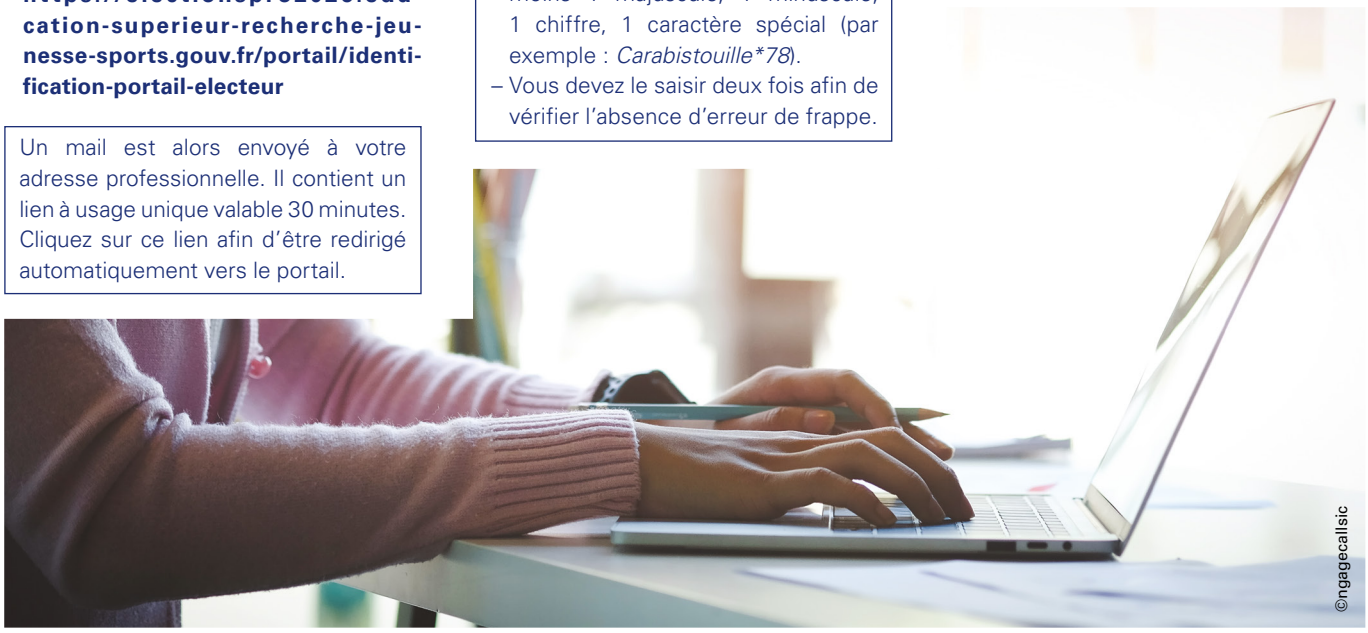
ÉTAPE 3

CHOISISSEZ VOTRE QUESTION DÉFI

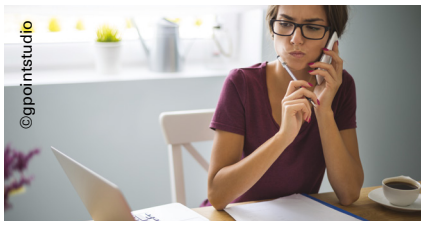
- Choisissez une question simple dans la liste proposée (par exemple votre ville ou couleur préférée) et saisissez votre réponse.

Attention : il faudra retenir cette question et sa réponse précise. La casse compte ! (majuscules / minuscules)

- Cette question-défi vous sera posée pour vérifier votre identité si jamais vous perdez ou souhaitez renouveler votre code de vote ultérieurement.


©ngagecallsic

VOTRE ADRESSE PROFESSIONNELLE **N'EST PAS RECONNUE ?**


©gpointstudio

- L'adresse mail doit être saisie en **minuscules**.
- Il est possible que vous soyez référencé avec **une autre adresse mail professionnelle** que celle que vous utilisez habituellement. C'est notamment le cas de nombreux AESH, AED, contractuels qui possèdent plusieurs adresses mails professionnelles sans le savoir.
  Par exemple : au lieu de *ginette.lapiche@ac-poitiers.fr*, l'adresse référencée est *ginette.lapiche2@ac-poitiers.fr*.

Consultez l'annuaire académique des agents (https://aaa.phm.education.gouv.fr/aaa/) afin de voir si le rectorat ne vous a pas créé une autre adresse que celle que vous connaissez et utilisez déjà.

- **L'identifiant d'un électeur peut être un mail pro, différent de son adresse professionnelle de contact.** Par exemple, les électeurs du **Cned** (y compris en poste adapté) sont répertoriés pour les élections par leur mail professionnel Cned. Ils ne doivent donc pas saisir leur adresse académique pour se connecter au portail électeur. C'est aussi le cas pour les électeurs affectés dans le supérieur ; par exemple : au lieu de *jean.roger@ac-strasbourg.fr*, l'adresse référencée est *jean.roger@unistra.fr*.

- Êtes-vous sûr de remplir **les conditions** pour être électeur ? Ainsi, vous ne pourrez pas voter si vous êtes en disponibilité, en congé de fin d'activité, en position hors cadre, volontaire du service national, retraité. Quant aux agents contractuels, au 3 décembre, ils doivent être en CDI ou en CDD de 6 mois depuis au moins 2 mois ou reconduit successivement depuis au moins 6 mois.

Consulter les conditions : https://snalc.fr/elections2026#electeur

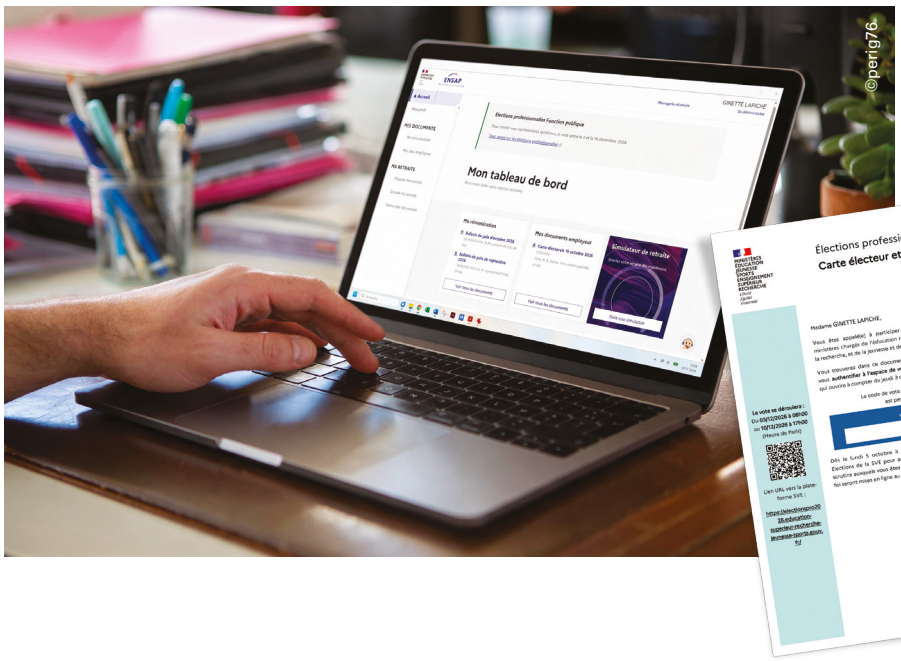
Si vous rencontrez d'autres problèmes, ou si ces suggestions n'ont pas permis de les résoudre, contactez l'assistance du SNALC ou les cellules d'assistance institutionnelles : https://snalc.fr/ep-assistance/

COMMENT OBTENIR VOTRE « CODE DE VOTE » ?

Pour pouvoir voter, vous aurez besoin d'un code de vote : c'est un code secret à 16 caractères, à ne pas confondre avec le « mot de passe » électeur que vous avez inventé lors de l'activation du compte électeur.

Ce code de vote peut être délivré de plusieurs façons :

- **Sur votre ENSAP**, dans la rubrique « Mes docs employeurs », sous la forme d'un PDF portant le nom de « carte électorale » ;
- **Si vous n'avez pas d'ENSAP, ou si vous ne l'avez pas reçu sur l'ENSAP, ou si vous l'avez reçu mais souhaitez le renouveler…**



À partir de l'ouverture du vote le 3 décembre,
depuis votre compte électeur, cliquez sur le bouton **« Accéder au vote »**. Le site vous proposera deux solutions pour récupérer votre code :

- → Soit en vous connectant avec **FranceConnect** (comme pour les impôts ou l'Assurance Maladie). La procédure de récupération du code de vote se fera alors *via* le mail déclaré auprès de FranceConnect ;
- → Soit en répondant à votre **question-défi** (créée lors de l'activation du compte électeur) et en indiquant votre **numéro de sécurité sociale** (NIR) ou votre **NUMEN**, ainsi qu'une adresse mail personnelle autre que celle qui vous sert d'identifiant ou un numéro de téléphone portable afin d'y recevoir le lien de récupération du code de vote.

EN ATTENDANT **LE DÉBUT DU VOTE…**

Dans votre espace électeur, le bouton pour « Accéder au vote » ne sera activé qu'à l'ouverture du scrutin le 3 décembre.

En attendant, vous pouvez consulter

- **vos informations personnelles**
- **la liste des votes qui vous concernent :**
  - **La plupart des électeurs voteront 3 fois :** CSA ministériel, CSA académique, CAPA (ou CAPD pour les PE, ou CCP pour les contractuels).
  - **Les enseignants du 2d degré, CPE, Psy-EN et Perdir devront voter 4 fois :** CSA ministériel, CSA académique, CAPN et CAPA.

  Pour savoir qui vote à quel scrutin, consultez notre site : https://snalc.fr/elections2026/
- **la liste des électeurs inscrits ;**
- **les listes de candidats et leurs professions de foi.**



Repérez bien, pour chaque scrutin, la position du logo SNALC.

Et n'oubliez pas : il y a un « A » dans SNALC !

CONTRÔLE CONTINU : ET SI ÇA DEVENAIT PIRE ?

Par **Sébastien VIEILLE,** secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie

À la suite du mouvement lycéen, le Ministère a lancé un groupe de travail sur le contrôle continu afin de répondre aux (quelques) remontées des élèves.

Sur près de cent mille contributions lycéennes, 531 – soit moins de 1 % – font part de difficultés liées à la pédagogie et aux examens. Et 5,1 % de ces 531 retours concernent le contrôle continu, la pression scolaire, l'évaluation ou encore les notes. C'est dire s'il était urgent de prendre ce problème à bras le corps !

Le Ministère a donc essentiellement présenté aux organisations syndicales, aux fédérations de parents et aux organisations lycéennes les questions qu'il se pose à lui-même sur le contrôle continu ; elles ressemblent à autant de ballons d'essai. Florilège des propositions présentées sous forme de questions pour un contrôle continu moins biaisé et moins anxiogène : s'inspirer des disciplines qui pratiquent l'évaluation par compétences ou de la voie professionnelle et de ses CCF, rappeler le droit à l'erreur, valoriser l'engagement citoyen et les diverses compétences (décidément !). On passera sur l'éternel débat concernant les évaluations à prendre en compte selon qu'elles sont sommatives ou formatives, et sur les discussions réchauffées à propos du fameux projet d'évaluation.

Le SNALC a patiemment repris point par point ces vieilles lunes. Ainsi, l'évaluation par compétences en langues vivantes n'échappe pas aux récriminations des élèves et ne supprime pas le stress, et les CCF compliquent gravement la tâche des enseignements dans la voie professionnelle sans supprimer ni biais ni anxiété. Quant à l'engagement citoyen, il figure déjà dans le livret scolaire. Enfin, si le droit à l'erreur se traduit par la suppression de la plus mauvaise note d'une année ou d'un trimestre, il va devenir de plus en plus difficile d'obtenir une moyenne représentative sachant que les élèves pratiquent déjà largement l'évitement dès qu'ils obtiennent une note qui leur convient.

Bref, lors de cette réunion, le Ministère a choisi de répondre à des questions qu'on ne lui avait pas explicitement posées en risquant d'aggraver l'existant… Le SNALC a donc conclu ses interventions en rappelant que, dès les premières discussions sur la réforme du lycée, il avait formulé des mises en garde extrêmement claires sur les risques de dérive du contrôle continu, tout en exhortant le Ministère à revenir à des épreuves nationales, terminales et anonymes.

CONTRÔLE CONTINU : L'INSPECTION GÉNÉRALE S'ENGOUFFRE DANS LA BRÈCHE

Par **Sébastien VIEILLE,** secrétaire national du SNALC chargé de la pédagogie

Le mouvement lycéen a poussé le Ministère à mettre en place des groupes de travail sur des sujets tels que le contrôle continu et l'organisation scolaire, c'est-à-dire en particulier l'organisation du temps scolaire.

En effet, ce sujet revenait dans plus de 70 % des remontées lycéennes, évoquant majoritairement les emplois du temps mais également le sommeil et les devoirs à la maison.

Bien qu'elle constitue un sérieux motif de fâcherie, le SNALC ne s'attardera pas sur l'intervention de l'Inspection générale consistant à signaler devant les organisations syndicales, les fédérations de parents et les représentants des lycéens que les emplois du temps étaient conçus en fonction des horaires réglementaires et des vœux des professeurs plutôt qu'en tenant compte des besoins fondamentaux des élèves…

Nous nous concentrerons plutôt sur les propositions glissées au détour de la présentation des statistiques de remontées lycéennes.

Certaines semaines sont trop chargées ? Et si on créait un référent chargé de coordonner les progressions des professeurs afin d'éviter ces périodes de surcharge ?

Les pratiques d'évaluation diffèrent entre établissements, voire entre professeurs d'un même établissement, au détriment de l'objectivité du contrôle continu ? Et si l'on réunissait les enseignants par bassin pour se concerter et harmoniser leurs pratiques évaluatives ?

Nul besoin d'être grand clerc pour voir clair dans le jeu de l'IG : il s'agit bien de tirer parti du mouvement lycéen pour avancer ses pions dans le sens d'une réduction de la liberté pédagogique des professeurs.

Le SNALC n'est pas surpris : cela fait des années que ses différents rapports témoignent de la volonté de faire marcher tous les professeurs au même rythme et de mettre la main sur l'évaluation. La réforme du lycée a accentué cette tendance et l'Inspection n'est pas le seul rouage du Ministère à afficher cette ambition.

La liberté pédagogique dérange une institution qui rêve de disposer d'exécutants enseignant et évaluant tous de la même manière, au même rythme.

Le SNALC se battra contre toute uniformisation qui dénaturerait notre métier sans profiter aux élèves. C'est la liberté pédagogique qui nous permet d'adapter nos pratiques à la connaissance que nous avons de nos élèves. Elle contribue aussi à leur ouverture d'esprit en les confrontant à des approches différentes.

LA DERNIÈRE ROUE DU CARROSSE

Par **Béatrice BARENNES,** SNALC secteur Communication



Après des semaines de manifestations et de blocus, les lycéens ont obtenu la satisfaction de revendications que les organisations syndicales portaient depuis des années sans succès. Les annonces gouvernementales du 26 octobre en témoignent : 4 milliards pour rénover le bâti scolaire, annulation de la suppression de 836 postes, 500 postes de professeurs, et désaveu à peine voilé du lycée Blanquer. Les professeurs doivent-ils se réjouir du coup de pouce de la génération Z ?

Il faudrait pour cela éluder le mépris d'une institution sourde à leurs alertes depuis des années. Il faudrait aussi admettre que les formes illégales de protestation et les violences collatérales sont le prix à payer pour se faire entendre. D'autant que la principale revendication des personnels reste la grande absente alors qu'elle conditionne largement la remise à plat d'une institution à bout de souffle. Or, comment espérer recruter davantage de professeurs sans améliorer leur rémunération ?

Pire encore, la satisfaction de bribes de revendications pourrait bien se retourner contre eux. L'épisode des 3 024 TZR sortis du chapeau ministériel début octobre en donne un aperçu avec ses professeurs affectés hors zone ou sollicités pour enseigner une discipline connexe. Le super logiciel dopé à l'IA allait enfin débusquer les nombreux TZR occupés à se tourner les pouces !

Sans céder au catastrophisme, le SNALC entrevoit déjà les perspectives ouvertes par les récentes annonces. Le contrôle continu doit-il être amélioré ? Que les professeurs se réunissent pour améliorer leurs pratiques ! *(Cf. page 8)* Les élèves sont surchargés de travail ? Créons un professeur référent pour harmoniser les progressions ! Les classes de 2de sont plafonnées à 28 ? Chargeons davantage les classes de collège ou amputons les marges destinées aux options et dédoublements ! Les lycéens ont perdu trop d'heures de cours ? Organisons des rattrapages pendant les vacances scolaires !

Le SNALC en est convaincu : on ne saurait améliorer les conditions d'étude des élèves indépendamment des conditions de travail des professeurs. Au-delà des mesures ponctuelles, c'est donc surtout de méthode qu'il faut changer et considérer enfin les professeurs et leurs organisations comme des interlocuteurs à part entière et non comme la dernière roue du carrosse.

Lire ce texte en entier sur
snalc.fr/la-derniere-roue-du-carrosse

À MATIGNON, LE PARCOURSUP DU COMBATTANT

Par **Jean-Rémi GIRARD,** président du SNALC

Le SNALC a quitté l'éphémère comité de réforme de Parcoursup qui s'est tenu ce lundi 9 novembre à Matignon, présidé par le Premier ministre.



Cette réunion de plus de 60 personnes, qui mélangeait représentants syndicaux, lycéens, parents, mais aussi parlementaires et acteurs du monde de l'entreprise, était vouée à l'échec avant même d'avoir commencé. Alors qu'elle était très clairement organisée à des fins de communication, elle a surtout permis à tout un chacun de communiquer sur le fait qu'elle n'avait aucun sens.

Pour le SNALC, il faut arrêter avec ces comités qui n'aident en rien à apaiser la situation, alors même que plus de 200 personnels de l'Éducation nationale ont déjà été agressés. Ce que nous vivons, ce sont les conséquences du refus d'écouter les représentants syndicaux sur l'état de l'Éducation nationale et l'état des lycées. Des millions d'euros de dégâts, des milliers de blessés, des milliers de gardes à vue pour se rendre compte *via* l'enquête du ministère de l'Éducation nationale que les réformes Blanquer ont complexifié les emplois du temps, que le bâti scolaire est dans un état déplorable et que de nombreux enseignants ne sont pas remplacés, parfois durant l'année entière. Nous le faisons remonter depuis des années. La situation actuelle est le résultat de la volonté d'affaiblir les corps intermédiaires, et elle est la preuve que c'était une grave faute politique.

Le SNALC rappelle que la suppression ou non de Parcoursup est un faux débat, puisque tout le monde sait très bien que le successeur de Parcoursup promis pour 2028 – dans un contexte politique ne garantissant pas la possibilité de réaliser cette promesse – ne pourra qu'être un clone du système actuel, au vu des contraintes qui pèsent sur l'outil.

Le SNALC, fidèle à son engagement de défendre les conditions matérielles et morales des personnels, et prêt à travailler sur le fond des dossiers, demande au gouvernement de mettre fin à ce cirque à destination des médias, qui n'aide pas les personnels et les met même en danger, et d'ouvrir sans délai des négociations sur nos salaires, sur l'attractivité de nos métiers et sur nos conditions de travail, qui sont forcément en lien avec celles de nos élèves.

COMMÉMORER LE 11 NOVEMBRE À L'ÉCOLE

Par **Solange DE JÉSUS,** responsable nationale du SNALC chargée des principes et valeurs de la République

La circulaire du 2 juillet 2026 institue dès cette année une cérémonie scolaire commémorant l'armistice du 11 novembre, journée nationale de la victoire et de la Paix, en hommage à tous les « Morts pour la France ».

Le SNALC approuve sur le fond le devoir de mémoire. Néanmoins, il se montre plus critique sur la forme : en effet, à aucun moment, ce projet n'a fait l'objet de concertation avec les organisations syndicales. Imposer cette commémoration signifie par ailleurs alourdir encore la charge de travail des personnels – sans contrepartie, évidemment…

Rappelons ensuite que les programmes comportent l'étude des guerres et rendent obligatoire la visite d'un lieu de mémoire dans la scolarité de l'élève. Ce nouveau protocole est ainsi de nature à entraver la liberté pédagogique des enseignants.

Car commémorer ne va pas sans instruire. Expliquer la complexité de la réalité historique[1] s'avère incontournable. Le SNALC considère comme essentiel de préparer ce moment avec rigueur si l'on veut donner à en saisir le sens profond aux élèves et ne pas risquer de faire sombrer la commémoration dans une manifestation patriotique dont la portée pédagogique serait nulle, faute de leur avoir permis d'exercer leur esprit critique. Ce temps de réflexion requiert l'expertise solide de professeurs à même d'enseigner aux élèves en fonction du contexte actuel et de leur propre arrière-plan intellectuel et culturel.

Enfin, l'envoi tardif d'une FAQ complémentaire sur les modalités pratiques trahit un projet imparfaitement abouti : une contradiction apparaît entre le guide déjà existant qui prévoit d'« éventuelles interventions » d'élus et la FAQ qui proscrit leur prise de parole.

Pour le SNALC, il est fondamental de préserver l'École de toute forme de militantisme : la circulaire parue au *B.O.* n° 35 du 17 septembre 2026, qui détaille les règles déontologiques en période pré-électorale, souligne l'obligation de neutralité des agents comme des élus. Dans l'esprit de la circulaire de Jean Zay (1936), souhaitons que l'École demeure *« l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas »*.

1. Voir Joëlle Alazard, « Ce que nous devons aux "Morts pour la France" », in : *Sans doute*, 6.11.2026.

EMI : LE CLEMI CHANGE D'ÉCHELLE

Par **Sylvie CHIARIGLIONE,** membre du Bureau national du SNALC

Le rapport 2025-2026 du CLEMI témoigne d'un changement d'échelle de l'éducation aux médias et à l'information. Face aux manipulations de l'information, aux ingérences numériques étrangères, à l'essor de l'I.A. générative, l'EMI devient un enjeu démocratique en Europe. Le SNALC partage ce constat.

Cette dimension européenne se traduit notamment par le « bouclier européen de la démocratie », présenté en 2025. L'Union européenne entend renforcer la résilience des citoyens, développer l'EMI auprès de tous les publics et responsabiliser les plateformes grâce au Digital Services Act (DSA). Le CLEMI participe à cette dynamique à travers le programme DE FACTO, l'UNESCO et l'Observatoire européen des médias numériques. Pour le SNALC, ces coopérations peuvent être utiles face à des menaces qui dépassent les frontières. Elles ne doivent cependant pas conduire à définir une manière officielle de penser l'information.

Sur le terrain, le pôle Labo formation développe des formations consacrées à la désinformation, à l'intelligence artificielle et aux menaces numériques étrangères. Ses coordonnateurs académiques assurent un maillage territorial précieux. Le pôle Studio complète ce travail avec des outils concrets comme Classe Investigation dont le 4e scénario initie les élèves au journalisme d'investigation, par exemple. Le SNALC est favorable à cette approche active qui permet de partir des pratiques médiatiques réelles des élèves. Il rappelle cependant que l'EMI nécessite du temps, des moyens et une place clairement identifiée pour les personnels qui la mettent en œuvre.

Le rapport souligne également l'internationalisation du CLEMI : projet MidiaCOP au Brésil, réseau francophone REFEMI, coopération avec l'UNESCO, création de ressources utilisées dans d'autres systèmes éducatifs. Le SNALC peut considérer ces échanges comme un moyen de mutualiser les expériences et les bonnes pratiques, à condition que les référentiels et ressources restent des outils au service des enseignants.

Enfin, à l'approche des échéances électorales de 2027, le CLEMI annonce que l'EMI sera un enjeu du débat public. Pour le SNALC, cette ambition est légitime. Former des citoyens éclairés ne signifie pas leur transmettre une grille de lecture toute faite. Cela suppose des connaissances solides, le pluralisme des sources, la confrontation des points de vue, de la rigueur.

C'est à ces conditions que l'EMI pourra contribuer à former des élèves réellement autonomes dans leur rapport à l'information.

MANQUE DE RECONNAISSANCE DES ENSEIGNANTS : L'AUTO-SABOTAGE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Par **Sylvie BECKER,** secteur SNALC conditions de travail et climat scolaire

Le manque d'attractivité du métier de professeur entraîne une crise des vocations : le Ministère peine à recruter. Pour autant, la politique des ressources humaines demeure axée sur la gestion administrative, sans réelle prise en compte des parcours humains ni valorisation des personnels. Le SNALC alerte sur le coût social induit par le manque de reconnaissance, son impact sur l'identité professionnelle des enseignants et la fidélisation des équipes en place.



CRISE DE L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE : DES CONSÉQUENCES LOURDES POUR LES PERSONNELS

Quand les efforts répétés ne sont jamais validés, l'identité de « bon professionnel » est menacée. Ainsi, de nombreux enseignants, investis depuis des années, se trouvent démunis face à une véritable crise identitaire du métier et se tournent vers le SNALC.

Pour les enseignants débutants, le manque d'accompagnement adéquat lors de l'entrée dans le métier fait des ravages. Nombreux à se sentir malmenés, ils évoquent des tuteurs infantilisants voire déstabilisants, et se questionnent sur leur capacité à être un « bon enseignant ». Alors que le métier était pour eux une vocation et qu'ils s'y investissent sans réserve, ils se heurtent d'emblée au manque de reconnaissance de leur engagement. Leur identité professionnelle est alors remise en question et leur confiance en eux sérieusement entamée. Pour préserver leur santé menacée par le stress au travail, ils commencent parfois à parler de désengagement ou de reconversion.

Le manque chronique de reconnaissance conduit en effet à un mal-être, un désengagement, qui se traduit souvent par la fuite : reconversion ou arrêts maladie se multiplient dans un métier qui perd son attractivité et ne sait pas retenir les talents. Dans ce contexte, les mesures récentes, telles que la réduction de l'indemnisation et de la durée des arrêts maladie, apparaissent comme une forme d'« auto-sabotage » qui ne traite pas les causes profondes.

Pour le SNALC, c'est une évidence : on ne réduira pas le nombre des arrêts maladie en punissant les malades. C'est pourquoi nous revendiquons une politique des ressources humaines ambitieuse, fondée sur la reconnaissance, la fidélisation et l'accompagnement des enseignants. Face à une Éducation nationale qui déshumanise, le SNALC replace l'humain au centre de son engagement et se mobilise notamment grâce au dispositif mobi–SNALC.

UNE RECONNAISSANCE INSUFFISANTE, FACTEUR DE RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Le rapport annuel sur l'état de la fonction publique 2026 propose un dossier sur la perception par les agents publics de leurs conditions de travail. On y lit que les enseignants déclarent plus que leurs collègues « ne pas recevoir l'estime méritée, être évalués par des personnes peu au fait de leur travail, et être mal payés au regard du travail réalisé ». L'enquête internationale Talis (OCDE) va dans le même sens : en France, 4 % des enseignants seulement estiment que leur métier est valorisé par la société. La reconnaissance au travail n'est pourtant pas un supplément d'âme. C'est un enjeu essentiel porteur de sens, d'engagement et de santé psychique.

Selon le sociologue Johannes Siegrist, un déséquilibre entre les efforts requis par l'activité et la reconnaissance reçue peut entraîner des problèmes de santé. Ce modèle s'applique particulièrement bien au métier d'enseignant où les déséquilibres entre efforts et récompenses sont flagrants.

En effet, les professeurs subissent de nombreuses contraintes : alourdissement de la charge de travail (corrections, préparations, prise en charge de davantage d'élèves, multiplication des missions), exigences émotionnelles face aux élèves et aux parents, gestion des conflits en classe, réformes successives, et multiplication des tâches administratives.

Or, les efforts pour faire face à la réalité du travail quotidien sont bien souvent invisibles pour l'administration.

De nombreux facteurs concourent à la démotivation des professeurs. Leur métier n'est pas valorisé dans la société, ils sont régulièrement en butte au manque de respect des élèves et des parents et leur professionnalisme est trop souvent remis en cause. Quant aux signaux envoyés par l'institution – rémunération insuffisante, manque de soutien et infantilisation –, ils semblent confirmer aux professeurs qu'ils ne sont ni respectés ni reconnus.

PERSONNELS DE DIRECTION : SIGNALER POUR PROTÉGER, AGIR POUR NE PAS SUBIR

Par **Jean-Pierre GAVRILOVIĆ,** président du SNALC de l'académie de Strasbourg

Par les temps qui courent, les chefs d'établissement ne sont pas épargnés : violences, sous-effectifs, absences non remplacées, surcharge administrative, tensions avec les familles. Le SNALC rappelle que les personnels de direction ne peuvent être tenus pour responsables de dysfonctionnements qu'ils ont signalés et pour lesquels ils ont demandé des moyens ou des consignes.

Le premier réflexe doit être la traçabilité. Le Registre de Santé et de Sécurité au Travail (RSST) peut être renseigné par les chefs d'établissement, au même titre que par les autres agents. Il permet de signaler les risques affectant la santé, la sécurité ou les conditions de travail : menaces, agressions, isolement, surcharge, défaut d'encadrement, impossibilité d'assurer la sécurité des élèves ou des personnels. Le SNALC recommande un signalement factuel, daté et précisant les mesures attendues de la hiérarchie.

Le « fait établissement », accessible aux chefs d'établissement et directeurs d'école, complète utilement cette démarche. Il sert à faire remonter les incidents graves ou les situations de crise affectant la sécurité et le fonctionnement de l'établissement. Dans les situations les plus sérieuses, le SNALC préconise d'articuler RSST, fait établissement et information écrite au DASEN ou au rectorat. Il existe un guide RSST spécifique à l'attention des chefs de service et des chefs d'établissement.

Le terme de « mode dégradé » ne possède pas, à lui seul, de valeur réglementaire. Mais lorsqu'un établissement ne peut plus fonctionner dans des conditions normales, il est indispensable d'en informer formellement l'autorité académique, de prioriser les missions et de suspendre celles qui ne peuvent être assurées en sécurité.

L'article R. 421-12 du Code de l'éducation permet au chef d'établissement, en cas de difficultés graves et d'urgence, de prendre les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du service public, notamment de suspendre des enseignements ou activités et de restreindre l'accès à l'établissement. Ces décisions doivent être motivées, proportionnées et immédiatement portées à la connaissance de la hiérarchie.

Enfin, un personnel de direction victime de menaces, d'injures, de violences ou de harcèlement liés à ses fonctions peut demander la protection fonctionnelle de l'administration. Le SNALC rappelle une évidence : signaler une difficulté n'est pas se désengager. C'est protéger les personnels, les élèves, l'établissement – et se protéger soi-même.


©Marko Rupena

LAURÉATS M2 DU CAPEPS : DANS LE GRAND BAIN… SANS BOUÉE

Par **France BLANC-GUERRIN,** secteur national SNALC EPS, et **Laurent BONNIN,** secrétaire national du SNALC chargé de l'EPS

À peine admis au CAPEPS, les lauréats de M2 découvrent une conception très particulière de l'entrée progressive dans le métier : un temps complet, des classes entières à gérer, le tout sans échauffement.

Comme les stagiaires des autres disciplines, ils ne connaissent souvent leur établissement d'affectation qu'à la mi-juillet, voire plus tard selon les académies. Quant au tuteur, obtenir ses coordonnées, alors qu'il est en pleines vacances, constitue le premier obstacle d'un long parcours. Difficile de se procurer la programmation des APSA, la nature des installations ou les niveaux à prendre en charge pour anticiper la rentrée, et se rassurer.

Mais l'EPS ajoute une difficulté. Comme dans toutes les disciplines, il existe un programme. Sauf qu'en EPS, connaître le programme ne suffit pas : encore faut-il savoir avec quelles APSA, propres à chaque établissement, il faudra le mettre en œuvre. Le rugby n'a pas grand-chose à voir avec le tennis de table, quand bien même ces activités visent à répondre aux objectifs d'un même champ d'apprentissage. Et l'encadrement de 35 élèves en escalade n'est pas exactement une variante de la course d'orientation.

Le Ministère reconnaît le problème : afin de limiter le volume des préparations, il convient d'éviter de confier aux stagiaires plus de deux niveaux d'enseignement et des classes à examen. La volonté est louable, mais deux niveaux peuvent déjà représenter cinq ou six APSA différentes. En lycée polyvalent, les menus de huit classes deviennent vite impossibles à ingurgiter !

Préparations, sécurité, gestion de classe, suivi des élèves, évaluations, réunions, formation… On vend une entrée progressive dans le métier mais, d'emblée, c'est une épreuve brutale et intense, sans échauffement ni entraînement.

Le SNALC demande donc le retour à un véritable mi-temps d'enseignement pour les lauréats de M2, avec une formation digne de ce nom. Former un professeur, ce n'est pas le jeter dès sa première rentrée, en mode survie, dans le grand bain, sans préparation ni bouée.

STATUT DE FONCTIONNAIRE POUR LES AESH : BELLE VICTOIRE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE !

Par **Danielle ARNAUD,** secrétaire nationale du SNALC chargée des personnels contractuels

Jeudi 29 octobre, les députés ont adopté en première lecture la proposition de loi créant un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH).

Le SNALC se félicite de l'adoption de ce texte qu'il a soutenu auprès des parlementaires puisqu'il répond à sa revendication phare pour déprécariser les AESH.

Par leurs votes (166 « pour » et 16 « contre »), les députés dotent les AESH d'un statut de fonctionnaire et leur reconnaissent enfin l'exercice d'un véritable métier auprès des élèves en situation de handicap. Ce statut signifie davantage de droits, une stabilité professionnelle et la perspective d'un temps complet assorti d'une rémunération digne.

Si l'amélioration des conditions d'emploi des AESH et son impact sur la qualité de l'inclusion scolaire ont fait consensus lors des débats, des députés ont rejeté le texte ou se sont abstenus en raison, d'une part, de ses lacunes concernant notamment les modalités de la titularisation et le temps de travail, et d'autre part, du coût de la fonctionnarisation massive évalué à un peu plus de 4 milliards d'euros par an.

Le ministre de l'Éducation nationale n'était pas non plus favorable à l'adoption de ce texte. Édouard Geffray continue en effet à défendre le principe d'une fonctionnarisation progressive des AESH et a d'ailleurs indiqué que le travail engagé sur cette question par son ministère avec les organisations syndicales, dont le SNALC, reprendrait en janvier. Selon lui, l'idée est de définir un schéma consensuel qui ne mette pas en danger les AESH. En effet, pour notre ministre, le texte crée tellement d'insécurité pour les AESH qu'il va objectivement se retourner contre elles.

Pour le SNALC, ce sont les conditions de travail et la précarité des AESH imposées et institutionnalisées par le ministère de l'Éducation nationale depuis tant d'années qui se retournent contre elles !

La proposition de loi doit désormais être examinée au Sénat. À cette fin, le SNALC poursuit ses échanges avec les sénatrices et sénateurs et ne lâchera rien jusqu'à l'adoption définitive de la loi.

Lien vers le dossier législatif :
https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/dossiers/creation_corps_accompagnants_aesh_17e


©jacoblund

NE L'OUBLIEZ PAS

Au **BOEN** n° 43 du 12 novembre 2026

- **Campagne de recrutement et d'affectations dans le réseau des écoles européennes – Rentrée scolaire 2027 :** Au plus tard le 15 janvier 2027 inclus : dépôt des candidatures sur la plateforme (demarche.numerique.gouv.fr).
- **Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des 1er et 2d degrés, des CPE et des PSYEN relevant du ministère chargé de l'éducation nationale – Rentrée 2027 :** Du 23 novembre au 21 décembre 2026 : Saisie des candidatures dans l'application Pegase (https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase).

Au **BOEN** n° 42 du 5 novembre 2026

- **Mise à disposition auprès de la Polynésie française de personnels enseignants du 1er degré spécialisés pour la rentrée scolaire territoriale d'août 2027 :** Du 24 novembre 2026, 7 h, au mardi 8 décembre 2026 23 h 59, (heure de Paris) : dépôt des candidatures à l'adresse suivante : https///mad.ac-polynesie.pf

Au **BOEN** n° 41 du 29 octobre 2026

- **Mutation des personnels enseignants du 1er degré au titre de la rentrée 2027 :** Saisie des vœux du 4 novembre (midi, heure de Paris) au 25 novembre 2026 (midi, heure de Paris) :
  – dans SIAM pour le mouvement interdépartemental,
  – dans Colibris pour le mouvement POP.
- **Mouvement national des personnels enseignants du 2d degré, des CPE et des PsyEN au titre de la rentrée 2027 :** Saisie des vœux dans SIAM du 4 novembre (midi, heure de Paris) au 25 novembre 2026 (midi, heure de Paris).
- **Mise à disposition auprès de la Polynésie française des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale – Rentrée scolaire 2027 :** Dépôt des candidatures et formulation des vœux : du 3 au 19 novembre 2026, 17 h, heure de Paris, sur SIAT2.

COORDONNÉES DES RESPONSABLES ACADÉMIQUES

AIX – MARSEILLE
Mme Dany COURTE
SNALC | Sébastien LECOURTIER – Les terrasses de l'Adroit – Bât A N 380 – Rue Reine des Alpes – 04400 BARCELONNETTE
aix-marseille@snalc.fr – http://www.snalc.org/ – 06 83 51 36 08 – 06 12 02 25 23 (Secrétaire M. LECOURTIER)

AMIENS
M. Philippe TRÉPAGNE
SNALC | 14, rue Edmond Cavillon – 80270 AIRAINES
amiens@snalc.fr – https://snalc-amiens.fr/ – 07 50 52 21 55

BESANÇON
M. Sébastien VIEILLE
SNALC | 31, rue de Bavans – 25113 SAINTE-MARIE
besancon@snalc.fr – https://snalc-besancon.fr/ – 06 61 91 30 49

BORDEAUX
Mme Christiane REYNIER
SNALC | 68, rue de Grelot – 47300 VILLENEUVE-SUR-LOT
bordeaux@snalc.fr – snalcbordeaux.fr – Christiane REYNIER (Présidente) : 06 37 66 60 63
Jean THIL (Secrétaire) : 07 62 55 48 32 – Mickaël LINSEELE (1er degré) : 06 12 23 18 23

CLERMONT-FERRAND
M. Olivier TÔN THÂT
SNALC | Rue du Vieux Pavé – 03160 BOURBON-L'ARCHAMBAULT
clermont@snalc.fr – 09 84 46 65 29 – 06 75 94 22 16 – https://snalc-clermont.fr/
Jean-Marc FOURNIER, *professeur des écoles* (Vice-président) – clermont-1d@snalc.fr – 06 31 04 61 15

CORSE
M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI
SNALC | M. Pierre-Dominique RAMACCIOTTI – 3, rue de Solferino – 20000 AJACCIO
06 11 27 16 35 – corse@snalc.fr – p.ramacciotti@snalc.fr

CRÉTEIL
M. Loïc VATIN
SNALC S3 Créteil | 4, rue de Trévise – 75009 PARIS
creteil@snalc.fr – https://snalc-creteil.fr/ – 07 82 95 41 42 – 06 22 91 73 27

DIJON
M. Maxime REPPERT
SNALC | Maxime REPPERT – 1, rue de la Bouzaize – 21200 BEAUNE
dijon@snalc.fr – https://snalc-dijon.fr/ – Maxime REPPERT : 06 60 96 07 25 – Arnaud GUEDENET : 06 88 48 26 79

GRENOBLE
Mme Anne MUGNIER
SNALC | Anne MUGNIER – 71, Chemin de Seylard – 74150 HAUTEVILLE-SUR-FIER
grenoble@snalc.fr – www.snalcgrenoble.fr – Anne MUGNIER : 07 50 83 34 92 – Nicolas BERTHIER : 06 59 98 74 56

LA RÉUNION – MAYOTTE
M. Guillaume LEFÈVRE
SNALC | 375, rue du Maréchal Leclerc – 97400 ST-DENIS DE LA RÉUNION
02 62 21 37 57 – 06 92 61 16 46 – lareunion-mayotte@snalc.fr – www.snalc-reunion.com

LILLE
M. Benoît THEUNIS
SNALC | 6, rue de la Métairie – 59270 METEREN
lille@snalc.fr – http://snalc.lille.free.fr – 09 79 18 16 33 – 03 20 09 48 46 – 03 28 62 37 78

LIMOGES
M. Frédéric BAJOR
SNALC | La Mazaudon – 87240 AMBAZAC
limoges@snalc.fr – https://snalc-limoges.fr – 06 15 10 76 40 – Entrée dans le métier : 06 13 87 35 23 – 1er degré : 06 89 32 68 09

LYON
M. Christophe PATERNA
SNALC | 61, allée Font Bénite – 42155 SAINT-LÉGER-SUR-ROANNE
lyon@snalc.fr – https://snalc-lyon.fr/ – 06 32 06 58 03

MONTPELLIER
M. Karim EL OUARDI
SNALC | 15, rue des Écoles laïques – 34000 MONTPELLIER
montpellier@snalc.fr – https://www.snalc-montpellier.fr/ – 06 43 68 52 29
Jessica BOYER (Vice-présidente) : 06 13 41 18 31 – Philippe SCHMITT (Secrétaire) : 06 46 63 38 06

NANCY – METZ
Mme Solange DE JÉSUS
SNALC | 3, avenue du XXe Corps – 54000 NANCY
nancy-metz@snalc.fr – https://snalc-nancymetz.fr/ – 06 69 08 89 98 – 06 67 54 63 10

NANTES
M. Hervé RÉBY
SNALC | 38, rue des Écachoirs – 44000 NANTES
nantes@snalc.fr – https://snalc-nantes.fr/ – 07 71 60 39 58 – 06 41 23 17 29 – Olivier MOREAU (Secrétaire)

NICE
Mme Dany COURTE
SNALC | 25, avenue Lamartine – Les princes d'Orange – Bât. B – 06600 ANTIBES
nice@snalc.fr – www.snalcnice.fr – 06 83 51 36 08 – Françoise TOMASZYK (Secrétaire) : 04 94 91 81 84

NORMANDIE
M. Nicolas RAT-GIRAULT
SNALC | 4, Square Jean Monnet – 76240 BONSECOURS
normandie@snalc.fr – https://snalc-normandie.fr/ – 06 73 34 09 69
Jean LÉONARDON (Secrétaire académique) : 06 88 68 39 33

ORLÉANS-TOURS
M. François TESSIER
SNALC | 21 bis, rue George Sand – 18100 VIERZON
orleans-tours@snalc.fr – https://snalc-orleanstours.fr/ – 06 47 37 43 12 – 02 38 54 91 26

PARIS
M. Krisna MITHALAL
SNALC Académie de Paris | 30, rue du Sergent Bauchat – 75012 PARIS
paris@snalc.fr – https://snalc-paris.fr/ – Krisna MITHALAL (Président) : 06 13 12 09 71
AGRÉGÉS, CERTIFIÉS, CHAIRES SUP : Nicolas GLIERE, 06 63 18 46 96, paris-2d-prepa@snalc.fr

POITIERS
M. Toufic KAYAL
SNALC | 15, rue de la Grenouillère – 86340 NIEUIL L'ESPOIR
poitiers@snalc.fr – https://snalc-poitiers.fr/ – 06 75 47 26 35 – 05 49 56 75 65

REIMS
Mme Eugénie DE ZUTTER
SNALC | 59 D, rue de Bezannes – 51100 REIMS
reims@snalc.fr – https://snalc-champagne.fr/ – Ardennes : 06 66 33 42 70 – Aube : 06 10 79 39 88
Haute-Marne : 06 32 93 98 45 – Marne : 06 67 62 91 21

RENNES
M. Patrick PEREZ
SNALC | 3, rue Monseigneur Lebreton – 22130 PLÉVEN
rennes@snalc.fr – www.snalcrennes.org – 07 65 26 17 54

STRASBOURG
M. Jean-Pierre GAVRILOVIĆ
SNALC | 303, route d'Oberhausbergen – 67200 STRASBOURG
strasbourg@snalc.fr – https://snalc-strasbourg.fr/ – 07 81 00 85 69 – 06 41 22 81 23

TOULOUSE
M. Pierre VAN OMMESLAEGHE
SNALC | 23, avenue du 14e Régiment-d'Infanterie – appt. 72 – 31400 TOULOUSE
toulouse@snalc.fr – https://snalctoulouse.com/ – 05 61 13 20 78

VERSAILLES
Mme Angélique ADAMIK
SNALC Versailles | 24, rue Albert Joly – 78000 VERSAILLES
versailles@snalc.fr – http://www.snalc-versailles.fr/ – 01 39 51 82 99

DÉTACHÉS ÉTRANGER
OUTRE-MER
M. Frédéric CHEULA
SNALC DETOM | 4, rue de Trévise – 75009 PARIS
detom@snalc.fr – http://snalc-detom.fr/ – +596 696 77 01 85 (basé en Martinique)

STATUTS DU SNALC, ARTICLE PREMIER :

« Le SNALC est indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique. »

- Le SNALC est la seule organisation représentative qui ne perçoit aucune subvention d'État.
- Les ressources du SNALC proviennent des seules cotisations de ses adhérents.
- Cela garantit son indépendance, sa liberté de ton, de pensée et d'action.
- Il n'a de compte à rendre qu'à ses adhérents.

snalc

Le syndicat **qui prend soin de vous et de l'école**

BULLETIN D'ADHÉSION

PAR CHÈQUE

Les paiements par CB, virement ou prélèvements mensualisés sont sur **snalc.fr**

À remplir et à renvoyer avec votre règlement intégral (3 chèques max.) à **SNALC – 4 RUE DE TRÉVISE – 75009 PARIS**

Académie actuelle : .....
Si mutation au mouvement inter, académie obtenue :
.....

☐ ADHÉSION ☐ RENOUVELLEMENT

☐ **M.** ☐ **Mme**
NOM D'USAGE : .....
Nom de naissance : .....
PRÉNOM : .....
Date de naissance : .....
Adresse : .....
Code Postal : .....
Ville : .....
Tél. fixe : .....
Portable : .....
Courriel : .....
Conjoint adhérent ? M. Mme .....
Discipline : .....
CORPS (Certifié, etc.) : .....
GRADE : ☐ Classe normale
☐ Hors-Classe
☐ Classe exceptionnelle

Échelon : ..... Depuis le ...../...../.....

☐ Fonctionnaire stagiaire	☐ TZR	☐ CPGE
☐ Élève fonctionnaire	☐ PRAG	☐ PRCE
☐ STS	☐ DIR. ÉCOLE	☐ Sect. Int.
☐ DDFPT	☐ INSPE	☐ CNED
☐ GRETA		
☐ Handicap (RQTH)	☐ Congé formation	
☐ Demi traitement	☐ Traitement partiel > 50 %	

ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE (si Privé s/c, cochez la case ☐) :
.....
.....
Code établissement : .....

La Quinzaine Universitaire (revue du SNALC) vous sera adressée par mail. Si vous souhaitez la recevoir sous forme papier, cochez la case : ☐

☐ **Je souhaite rester ou devenir délégué du SNALC dans mon établissement (S1)**

Choisir LE SNALC

REPRÉSENTATIF partout pour TOUS les personnels de l'Éducation nationale : professeurs des écoles et du 2d degré, personnels administratifs, sociaux, de santé et d'encadrement, contractuels, AESH, AED…
Le SNALC siège au Comité Social d'Administration Ministériel (CSAM) et vous assiste dans vos recours, dans tous les rectorats et DSDEN comme au ministère, quel que soit votre corps.
Dans la rue, sur votre lieu de travail, dans les grands médias comme dans les petits, le SNALC porte votre parole, fidèlement et sans langue de bois.
PROFESSIONNEL ET INDÉPENDANT : le SNALC défend les intérêts matériels et moraux des personnels et ne peut être attaché à une organisation politique, philosophique, confessionnelle ou idéologique (Statuts article 1). **Le SNALC ne perçoit aucune subvention d'État**, contrairement aux six autres organisations représentatives (snalc.fr/subventions-ou-independance/), ce qui ne l'empêche pas d'être…
LE SYNDICAT REPRÉSENTATIF LE MOINS CHER DE L'ÉDUCATION NATIONALE tous corps confondus : avec sa protection juridique Covea GMF incluse, une adhésion inférieure à 100 euros revient, après déduction fiscale, à… 0 euro !
UNE GESTION RIGOUREUSE : le SNALC n'augmente pas ses tarifs **pour la 15e année consécutive.** Il se bat chaque jour à tous les niveaux pour un meilleur traitement des personnels.
DES AVANTAGES EXCLUSIFS : le SNALC **vous offre, incluses dans l'adhésion,** une assistance juridique et la protection pénale (violences, harcèlement, diffamation) selon le contrat collectif établi avec la Covea – GMF **(valeur 35 €)**…
… ainsi qu'un dispositif **d'assistance à la mobilité professionnelle et aux conditions de travail « mobi-Snalc ».**
CONSTRUCTIF : le SNALC propose, en matière de pédagogie et de gestion des personnels, des projets novateurs pour l'École, le Collège, le Lycée et l'Université (**snalc.fr**).

J'accepte en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de ma carrière, lui demande de me communiquer en retour les informations auxquelles il a accès et l'autorise à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de ma part. **La cotisation au SNALC est annuelle : elle est due dans son intégralité (Statuts article 3).**

Je joins un règlement d'un montant total de : (voir au verso) **par chèque à l'ordre du SNALC.**

€

DATE ET SIGNATURE **(indispensables) :**

MERCI *de votre confiance*

Adhérez sur snalc.fr

par prélèvements mensuels, CB ou par virement



16 ANS SANS AUGMENTATION DES COTISATIONS

PROFESSEURS AGRÉGÉS PROFESSEURS DE CHAIRE SUPÉRIEURE	Agrégés CLN Éch 2-3	Agrégés CLN Éch 4-5	Agrégés CLN Éch 6 à 11	Chaires sup. Agrégés HCL/ Classe Exc.
TARIFS PLEINS	110 €	160 €	210 €	265 €
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	88 €	128 €	168 €	212 €
Demi-traitement ou RQTH (ou les deux)	66 €	96 €	126 €	159 €
CONJOINT adhérent*	82 €	120 €	157 €	198 €

PROFESSEURS CERTIFIÉS	Éch 2-3 Cl. Norm.	Éch 4-5 Cl. Norm.	Éch 6 à 11 Cl. Norm.	HCL et CL. EXC.
TARIFS PLEINS	100 €	130 €	180 €	245 €
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	80 €	104 €	144 €	196 €
Demi-traitement ou RQTH (ou les deux)	60 €	78 €	108 €	147 €
CONJOINT adhérent*	75 €	97 €	135 €	183 €

PROFESSEURS DES ÉCOLES, PLP, PROF. EPS, CPE, et aussi...	Tous échelons et grades
SAENES, Psy EN, Infirmières, Assistantes sociales, Médecins, ITRF, Attachés, Personnels de direction, Inspecteurs, Bibliothécaires, Universitaires (P.U, M.C, ATER, Doctorants etc.), PTP (J&S), PEGC	TARIF PLEIN 90 € (Outre-Mer 125 €)
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	72 € (Outre-Mer 107 €)
Demi-traitement ou RQTH (ou les deux)	54 € (Outre-Mer 89 €)
CONJOINT adhérent*	67 € (Outre-Mer 102 €)

- **FONCTIONNAIRES STAGIAIRES M2 / ÉCHELON 1 : 60 €** (si conjoint adhérent : 45 €)
- **CONTRACTUELS enseignants (et éducation)**, Maîtres auxiliaires, ADJAENES, ATRF, Contrats locaux : **60 €**
  Traitement partiel > 50 % : 48 € / Demi-traitement ou RQTH (ou les deux) : 36 € / Conjoint adhérent : 45 €
- **AESH**, Assistants d'éducation, Contractuels ATSS, Agents, Élèves fonctionnaires M1 : **15 €**
  (paiement uniquement par CB, virement ou chèque)

TARIFS SPÉCIAUX
Disponibilité ou Congé parental : 15 € (uniquement par CB, virement ou chèque)
RETRAITÉS certifiés, agrégés et chaires sup : 125 € (si conjoint adhérent 93 €)
RETRAITÉS autres corps : 90 € (si conjoint adhérent 67 €)

*Si votre CONJOINT est adhérent ET votre salaire est réduit : vous réglez le tarif RQTH

Au SNALC une adhésion à 180 € revient à 26 €

(61 € après impôts moins 35 € de protection Covea GMF)

Ainsi, au SNALC, toute adhésion inférieure à 100 € revient en réalité à ... 0 € !